

Régime de Retraite Individuel – Questionnaire pour Illustration

Une fois complété veuillez retourner ce formulaire à Vias Ltée soit :
Par télécopieur : (450) 465-4827, ou
Par courriel : info@vias.ca

Votre information : (L'illustration vous sera envoyée par courriel ou à défaut par télécopieur)

Nom _____ Compagnie _____
Téléphone _____ Courriel _____
Télécopieur _____ Votre consultant * _____

L'employeur :

Compagnie _____
Adresse complète* _____
Contact chez l'employeur* _____
Numéro d'entreprise à l'ARC* _____
Téléphone* _____ Date d'incorporation (JJ/MM/AAAA) _____
Courriel* _____ Date de fin d'année financière (JJ/MM) _____

Participant :

Nom _____ Homme Femme
Adresse complète* _____
Date de naissance (JJ/MM/AAAA) _____ Courriel * _____
Titre dans l'entreprise* _____ Date d'emploi (JJ/MM/AAAA) _____
Numéro d'assurance sociale* _____
Conjoint (si applicable)
Date de naissance (JJ/MM/AAAA) _____
Sexe Homme Femme

Revenu T4 du participant¹

2026 ²	2017	2008	1999
2025	2016	2007	1998
2024	2015	2006	1997
2023	2014	2005	1996
2022	2013	2004	1995
2021	2012	2003	1994
2020	2011	2002	1993
2019	2010	2001	1992
2018	2009	2000	1991

Valeur de vos REER et CRI au 1^{er} janvier _____
Espace REER inutilisé pour l'année précédente³ _____

Est-ce que le participant est une personne rattachée? Oui Non
(Détient ou a un lien de parenté avec un actionnaire qui détient au moins 10 % du capital action de la compagnie.)

Est-ce que le participant participe ou a déjà participé à un autre régime de retraite ou régime de participation différée aux bénéfices? Oui Non

(Si oui, veuillez joindre les informations suivantes : a) type de régime, b) statut du régime, c) FE pour toutes les années de participation).

Est-ce que d'autres employeurs participeront au régime de retraite? Oui Non

* Information facultative pour les fins de l'illustration

1 Si votre revenu d'emploi provient de plus d'une entreprise, donnez le montant provenant de chaque entreprise et expliquez le lien de parenté entre ces entreprises.

2 Estimé du revenu d'emploi pour 2026.

3 Ne pas inclure l'espace REER de l'année courante. Vous ne pouvez pas faire de cotisations à votre REER pour l'année de mise en vigueur d'un RRI.